Borne le 13 Avil 1851.

Le Conseil fiveral suisse à la h. Granble fidérale suisse.

Just peur certains industriels equivalent à une prohetition:
Un traile de commune existant avec le Westernberg à ile résidées
at a sit quaper de longue respeciations que un égant à atte
treptue l'importation d'une certaine quantile de soienies aque
etre obtenue, et cele nun sans les formatités et des messeres
à centrole fort oriennesses. Couter les négociations en our de promes
un allegiment pour l'importation de produits de la haute industrie
buisse sont demeuries infrestainesses, et dans lathemagne du
dui les disposition du nouveau testeure de peages une de

Unitie prendiment-entertener aver la him, som eg and aux avants apports

av antages que le marché heisse ne cessait doffier dans les mêmes unithin à lattemaque, austages qui étaint hous it toutet Dodis

propor 1

ain les entraves que que tous les autres prais vois un oppresaun a lumin donamine.

toutefois graces à du éfforts incessants, le him tenseit en 1835 à obtenir quelques ellegements, lequels rependaunt. Sam es San doute à linteit bien entende des Mets de llenien, it in pertaient her aucun produit de la haute industrie, I étains in qu'il fort minimes en confacion de availage, umerciano offerts par la buisse.

- Voice les ancessions qui farent faites: 1. Dimportation franchien de circales, bois, herbes de tembren brutes, mil vacines, fuit du , cire brute, or potenie amune.
- 2. Importation des la planer des vins du lac de Constance, du inde et du veriaigne en tenneau, antie un droit de 30x p. quintel au leur de la las generale de 14 florins.
- 3. Importation du formage hisse pour la midie de la tame Jennah v. fl. 6 25 x², puis on 1838 forer 2 fl. 36 x2.
- 4. Importation d'estrait dabrynthe, lan de ceries, piens d'histogenie et failles tinées, pour la moilie se la lare ardinaire. 5. Enfin leter importation des élefes de soie et de coher ; longue alleri ) rentent au bout d'un certain temps après avoir été perfectionnées ; de la toile des thats de llenien envoyée dans les blanchisseies heister et retournant apres avoir ité blanchier, ainsi que du télail amené dans la paturage de linteriur et leuteart après la saisen.

Anni quinte out au premier long doiel , la plugan o. En altegements sent plutet en oue des intends de Albrain que I cur de la heiser, et eneme Me ver for ne furent iller pas completement maintimies; it he liber aportation des

qui avait ile aprine fut it y a quelque annéer, testreinte lengtimp, au lan minagement et avec une orthème deveté, dans igand aux rectamations rétirées à le devise.

Equant le heine à plaisait à accommante dans le. hervits allegements eneveren teste de bon vouloir de la part der State allemands, et longuen 1829 elle sourpa d'apurer et doiganiser des peages, elle s'empres da d'entemer dument of pleinement unighte; ent ainsi ques quille nitablis pour le vis quis droit d'entré de 40 y par quintal, afin de ne fournir à tellemagne un prétente pour housser den droit Vimportation de 50 x des les vines blances de las de Contannes, elle placa le sel et le beure dans des claves tur banes perce suntier par la gente reconnaissant les allegements anordes en faveur des fromages; elle range à nome la chievre asticle de fabrication, dans une clase qui metail plus elevé que le café, buir quet enistat de metif. de la laxer plus hant. Et pourtant on me vould par reconseastre cer egands come deficants; en pridamit que la secuelle loi frapipais Mellemaja for beauting plus fortement quantiaravant, et que len na forwart par laister bubister attendement les concessions ausidies à la hieste que lin tiquatail comme constiluant un allegement considerable, si la heisse un pourast pas user de recipionte " car en faveur metant accordin que D'un maniere exceptionalle à la hirse hubement et une a Dante. Hats, on der ait exiger en retour de la huise, che exceptioned des devits differentials favorisant exception sullement Union Douaniere, à défaut de queis en faveurs dessains aufri esser.

In presence de ce mode de proceder de le part des thats de Allemagne du sur it est évirent dans la position et Listeret de la Confederation de ne pas demuner termoin patient et bilineius, mais de mettre aufir de coté des menagements quelle a gardés dans des peagerenvers lallemaper et sam prejudice des resultats de la repentiemation ou de la reprine des negociations, et de pundre les meners or jugues Une samuel etre question de devits différentals au détriment de Municipalement, car lattemagne ne par neu plus étable de droits differentiels oner eur, mais elle na fait que retier des concessions quelle avait prindement accordies exception Moment It et a place anni la heisse hur la nume ligne que d'autres Hats ave lesquels du napar cenda de tractis particulier, Hipelan du taxes moindres que cella da tarif general. La Suisse, a done à le teur renfirmée Dans les nimes limites. at en fixant sulment son tarif ainci quit lui anvient maintenant que la considuation qui est priside à la redattion, névertent plus

Les augmentations de péage qui en resulterent pour quelques objets ne doisent pe dis low par attindre une moure disproportionnée aux les autres toracs suisses, soit upie de ne pas A rapporher dun systeme protesteur a qui derait douveranne ment missible, soit afin de ne par fournir à d'autre. Etat, qui naturellement sout atteints comme littlemagne par us mesures. generales, Des motif fondis de se planedes. nous proposons en consequence d'apporter les changements suivants à notre tarif à peages: 1. le malt d'orga ainsi que lorge mondé desait range dans la classe payant un droit d'importation de f. 1.50 - actuellemens 10 bag. Le matt d'orge est un aitile que nous pouvous jarfaitement bune produce nous meenes, of d'ailleurs la consornation à la bien pourait Diminuer chy wees to line und forsible lexportation Du vin et Du lidre, le qui est apresencent le cas avec une tarif l'are de f. 14 prépriental. L'orge minde est un aliment fin, à luxe qui nous oient du Hurtimberg of pour leguel la site taxe parail foil juste, et ala dantains plus que f. 1.50 forme le chife moyen que sous le système contral précedent un quint d'a marchandiser payait en suisse, en droits à peage, de chaussie, portonage de. La la propose de ranger la bien A la lie de bien en lonneaux Dans la classe Hablie par le Cernil national, de deux frances artullement quinze let de doit d'entrée par quintel. Les motifs dent analogues a une que mittens pour une augmentation du Divitatur

3/. On propose de placer Dans la mine clase de deux france - astuellemen 15 baz - le vin blane et le vin vir Schiller en gues )

tonneaux, tanvir que le vin rouge resterait dans la claser pricedente de f. 1. 50.

Ette mesur assur à une grand partir de la hisse l'impedation de vin rouge our quel elle est la abiliere, à un droit modère et la ligne au generalation su perte que sur les vins que nous tirois des contres qui no sent mellement favorables à notre industrie. D'ailleurs la

Suith product elle mine be accoupt de vins blanes et feu de vouges.

1. 2. Comit federal propon de place la chicorie dans la classe payant 3 1/2 fr. astrultument 25 bas de droit d'entrée. Déjà loro de l'étaboration du Marif actuel, en avait en veu de Mongre a produit parmi les autes d'arquenis d'ann la classe à 25 bas d'ann la censistien your la totatile de ce droit d'entrée est payé par les étrangen épui important, et que le paquet de chicorie me sera fa de vendre par un rappe plus ches. On a une d'autant miner pouvoir le faire que de nementles fatriques indigens offent des garantes suffisantes qu'el nen resultura pas une havin de pris lentifois en égand à nos rappents avec l'allunages on seux maintist la tare à 10 baz, ent . Musant par là seu at arheit suit, à l'éttemagne l'économie fort comiderable de 15 baz parquistel.

5) Cir par as unidiration que los propose de nanger le cumin non les autes droqueries Dans la clases à 31/2 fo adudtement 35 bay.
6) Les ouvrages de tournais, de bois une et de pierre, sun points,

nen vernies ni potis, anini que

7.) les parte hesses endinaires, les articles en bois, cuble, bestes et

8). Les resoljits en bois, ordinaires, tels que redeaux, four ches,

bristellerie, ouvrage de charpentier d'De menuissier, en sapin
et autres bois ordinaires, nen peints, sis potis sun combines avec

des ouvrages en fer, doie ent être places dans la clare à 3/2/2

actuellement. 25 baz à doit d'entrie. Ces produits de lindustrie
de rister propre clare ouvriere su mentent plus detre spécialement
favorisés, ainsi quin la fait évidencent dans l'intiré de nos

vrisin allemand.

9) Le tabae en carottes deviait etre place dans la classe de l'of. actuellement 50 baz: Cet article unisto dans des feulle, de tabae Vacuer, A n'a besoin que detre rape pour produire de tabae à prises tout put le céan à lillemagne ou a rangé est article dans la classe de l'abae but in feuille, bien qu'el appartienne evidement à une classe supartieun comme produit ayant subi beausup plus de main docurre. Dans le tarifactuel, il est auni dans

la classe Aphieme, tandis que le tabae en fecille est dans la cinquiem, le tabae à fumer et à priser lout priparé, dans la perheutieme classe.

10) De propose de place dans le datte le plus elevée à 15 f-actuellement lo fre les articles en cuir ordinaires, not ament le ouvrages occient de cordonnies, sellies et beursier, par les memes centidorations que celles qui est été enomies pour N° 6 7 es 8.

De même

II) Les histoges en bois, den il mail en général à desirer quelles sur propur ifusion fabriques par nos propus habitants auxquels il su manque su d'adresse, su d'Impe su de matière à al effet.

12. Enfin en propose de places dans le semme dasse de 13 actuellement 10 fr. toute ospice de labor à fume, à prise d'achique.

fabrication suisse des tabase a acquir une l'grande extension. feut umpter par la her une augmentation De ruettes, car toute augment hause de devit a pour effer de deinineuer limportation, et este en proportion ascendante then que la taxe englus deve . Avec les Pares proposies, l'importation des articles enumeres sous chif 7 8, 10, 11 12 priencit bien d'invinuer de la muitie et la recetta en du de reduirant d'après le tableau ci annexé a environ 21825 fe. par an Nonce pour la quelle il no vaul par la peine de baisser d'autres articles, et. Int it ne tra d'aitleurs plus questien, si par tuite des negociations hunder pur favorable, les anciens rapports percont du nétables. la disposition ne unstituent point des mesures De retors con; elles ne sent-par nem plus de nature à impeder l'importation des dites marchandises, bin que les fit pleinement en droit d'aller autre tom et de papper p. en la chicarie d'un droit d'entrée jurgia 14 f par quintal, a qui mederait à beaucoup pres pas encere de fort que lærger le proudé de tellemagne er qui frappe les vins mistes dem door de f. 14 par quintal, tandis que f. 3 equirandrait difa a

line complete probetiling.

En recomandant à la le Cymeble l'adoption de d'ent fourent le Cernit fidual ajoute qu'il Le ne néglique a rin en our de centimer le plus lot possible le négociations avec les Hats de Minim Douanier, et quil a corders volentiero. des uncerniers equitables en retour Des fautités anaquelles to him Hait prendement admise.